



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109136

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de mutualiser les achats des différents services de l'Etat à l'étranger présents dans un même pays et de regrouper les achats des établissements culturels à autonomie financière au niveau d'un pays ou d'une zone géographique. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La mutualisation des opérations d'achats des services de l'État à l'étranger existe déjà dans certains pays et pour un certain type d'achats. En effet, le service d'appui au réseau de l'ex-ADPF (aujourd'hui Cultures France) agit comme centrale d'achats. Dans ce contexte, les envois d'office de livres aux médiathèques sont également un exemple de mutualisation. Dans le cas de pays « à réseaux » (essentiellement en Europe) ou s'agissant d'une mutualisation au niveau d'une zone géographique, il convient cependant de veiller à ce que le gain réalisé grâce à la mutualisation ne disparaisse pas dans les frais d'acheminement des fournitures vers leurs destinataires finaux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109136

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11456

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1237